

Plusieurs réactions après l'annonce de la naissance d'un clone humain

Des nourrissons comme les autres

par GENEVIÈVE DELAISI DE PARSEVAL

Un des rôles de la psychanalyse est de pointer les enjeux de cette mutation radicale dans l'art de donner la vie, si telle est l'aventure inévitable de ce début de siècle.

Depuis l'annonce de la naissance supposée du clone raélien, il y a surenchère de propos apocalyptiques sur le destin de ce bébé, présenté comme un véritable ET, ceci essentiellement parce qu'il (elle, en l'espèce) aurait le même génome que celui de l'individu cloné (sa mère en l'occurrence). On agite ainsi l'épouvantail de deux êtres dupliqués, comme photocopiés. Le fait d'avoir le même génome que celui d'un autre individu nous semble pourtant loin d'être un argument suffisant pour condamner cette transgression dans l'art de donner la vie que constitue le clonage reproductif. Après tout, les jumeaux homozygotes ont eux aussi le même génome; ils partagent même en outre, ce qui ne sera pas le cas des éventuels enfants-clones, le même vécu temporel: celui de la grossesse, de ces neuf mois passés ensemble dans l'utérus de leur mère. Or tout ceci, que l'on sache, ne fait pas des jumeaux des êtres dérangés psychologiquement...

Les biologistes ont par ailleurs souligné que le clone animal n'est jamais exactement identique à l'animal cloné (le pelage, par exemple, est différent d'un animal à l'autre). Chez l'humain, ce serait donc inadéquat de croire que le fait qu'un enfant ait le même patrimoine que son père ou que sa mère reproduirait ou serait susceptible de prédire la personnalité de ce

dernier. Un enfant clone n'aura jamais la même histoire que son parent d'origine, ne serait-ce que parce qu'il naîtra bébé, avec le décalage existentiel que cela implique avec l'adulte. Cet enfant se construira sans nul doute une autre «identité narrative» (Ricoeur). Non, le saut épistémologique entre les jumeaux et les clones se situe à l'évidence ailleurs: ces bébés (dont on annonce des naissances prochaines, possiblement plus crédibles que celle des raéliens, chez Antinori & Co), seront radicalement différents des jumeaux au sens où ils seront le double génétique d'un de leurs parents mais, et c'est là l'essentiel, d'un seul d'entre eux (soit de leur père, soit de leur mère). Alors que l'espèce humaine se reproduit de manière sexuée et que cette sexuaction nous a toujours semblé constituer le noyau dur, le garant de la différence des sexes et des générations. (Ce, d'ailleurs, de manière un peu magique, car y avait-on vraiment réfléchi avant que l'on agite le spectre du clonage? Rien de moins sûr!)

On pourrait donc s'arrêter là, condamner, interdire (à supposer qu'on y arrive!), et rejeter dans les ténèbres extérieures les «savants fous», mais aussi les parents et les enfants qui sont ou seront peut-être embarqués dans cette galère. Tel n'est pas notre point de vue de psychanalyste accompagnant au long cours des couples en mal d'enfant, en particulier dans l'éventail déjà très fourni des procréations médicalement assistées. Essayons d'aller un peu plus loin en versant au débat quelques réflexions sur des cas cliniques qui portent sur des conceptions contemporaines plutôt atypiques.

Mais il faut en premier lieu remettre le clonage en perspective historique et rappeler notamment qu'une des caractéristiques de notre époque, repérable dans le domaine de la procréation comme ailleurs, semble illustrer la règle de Gabor que l'on peut résumer de la façon suivante: «Tout ce qui est techniquement réalisable doit être réalisé, quoi qu'il en coûte moralement.» Il faut ensuite envisager cette technique hautement hasardeuse pour ce qu'elle est censée apporter: une méthode de plus d'assistance médicale

à la procréation (AMP) devant permettre à des couples ou à des individus stériles de mettre au monde des enfants auxquels ils seraient génétiquement reliés. Le clonage reproductif nous fait donc entrer dans l'ère de la reproduction non sexuée, c'est vrai.

Remarquons cependant, c'est un fait bien intégré par les représentations et les lois de notre société, que cette ère, si elle existait, ne ferait que se situer dans le droit fil de la précédente: l'ère de la reproduction non sexuelle. La dissociation possible entre sexualité et procréation date, on le sait, de l'ère contraceptive. C'est ensuite de la filiation que la procréation a pu être clivée grâce aux techniques d'AMP avec dons de gamètes et d'embryons (des parents stériles peuvent désormais avoir des enfants grâce à des gamètes venant d'autres individus). La procréation s'est, enfin, affranchie de la temporalité depuis l'ère de la congélation des gamètes et des embryons, saut épistémologique immense et paradoxalement assez peu commenté: depuis plusieurs années sont déjà nés en effet des jumeaux décalés dans le temps, frères et sœurs conçus le même jour au cours d'une tentative de fécondation *in vitro* (FIV) mais, pour certains d'entre eux, ré-

implantés dans l'utérus de leur mère à quelques années de distance (congelés dans l'intervalle à l'état d'embryons).

Il existe ainsi quelques situations de conception atypiques en France, tant légales qu'acceptables au plan psychique. La future loi bioéthique a, par exemple, de bonnes chances (selon nous) d'autoriser, dans le cas de décès du père au cours d'un processus de fécondation *in vitro*, la réimplantation chez la veuve d'embryons conçus dans le cadre du projet parental du couple. Le diagnostic pré-implantatoire (DPI), autorisé lui aussi par la loi, permet à un couple de concevoir un «enfant thérapeutique» sélectionné pour sa compatibilité sur le plan immunologique avec un aîné malade. Inutile de multiplier les exemples.

Le but n'est pas ici d'établir un catalogue mais de montrer que les techniques de procréation assistée étant de plus en plus

performantes (mais aussi parfois de plus en plus risquées!), sont à ce titre devenues objet du «fantasme de la dernière chance» pour nombre de couples en mal d'enfant qui ont parfois essayé par tous les moyens disponibles d'avoir un enfant (y compris l'adoption, à laquelle tout le monde n'a pas accès, à commencer par les couples qui ne peuvent se marier pour des raisons diverses). D'où la prévisibilité annoncée du clonage reproductif pour lequel risque d'exister une offre médicale en même temps qu'une demande non négligeable de la part de parents potentiels.

Pour rendre le débat d'idées plus clair, prenons un exemple fictif, plus convaincant que le cas «raélien» et plus en accord avec la manière de penser les choses «à la française»: il s'agirait d'un couple marié dans lequel le conjoint masculin aurait une stérilité incurable, couple animé par un désir d'enfant biologique à tout prix (ça existe et c'est leur droit!). Couple qui aurait donc un «projet parental valable». La technique du clonage pourrait leur permettre, en théorie, de concevoir un enfant avec une cellule (de peau par exemple) du futur père implantée dans l'ovocyte préalablement énucléé de son épouse, la future mère; cette dernière ne serait pas la mère génétique de l'enfant, mais elle serait sa «mère cellulaire» (or on sait que la cellule réceptrice, via le cytoplasme, a une influence sur l'expression des gènes) et, surtout, sa mère gestatrice: elle porterait et accoucherait de ce bébé (et on connaît maintenant l'importance des échanges foeto-maternels). Ce bébé clone serait ainsi un enfant biologique du couple. Cas

imaginaire mais qui correspondrait, au plan de la forme en tout cas, aux indications les plus actuelles d'assistance médicale à la procréation dans lesquelles ce sont le plus souvent les compagnes de conjoints stériles, femmes a priori fertiles, qui prennent en charge l'infertilité de leur conjoint, dans les cas d'IC-SI (1) notamment.

Indépendamment de la question ●●●

●●● des risques (très importants, semble-t-il) pour la santé physique des enfants qui seront peut-être un jour ainsi conçus, constatons qu'il n'existe pas, pour l'instant, de représentation anthropologique, pas plus que de représentation symbolique pour ces futurs enfants clones. Il faudra donc innover socialement. Ce qui n'est pas interdit... Un des rôles de la psychanalyse nous semble consister à pointer les enjeux de cette mutation radicale dans l'art de donner la vie, si telle est l'aventure inévitable de ce début de siècle.

Osons le dire: les bébés conçus de cette manière particulière seront néanmoins des nourrissons comme les autres, nés, comme l'a montré Freud pour les mamifères humains, en état de «néoténie» (c'est-à-dire qu'ils naissent prématurés, tant au niveau physiologique qu'au niveau psychique): il leur faudra toujours «des bras pour les tenir» (Winnicott), des adultes qui s'occupent d'eux et les aiment. Des parents qui, comme tous les parents et les bébés humains, ont un inconscient. Inconscient régi par ce que les psychanalystes appellent des «processus psychiques primaires», caractérisés entre autres par

une absence de négation et de contradiction, ainsi que par une ignorance du passage du temps... En tant que citoyens, ne stigmatisons pas ces enfants, mais veillons à les accueillir dans la communauté des sujets humains.

Face aux dangers du clonage reproductif, il nous semble donc prudent (autant d'ailleurs que compassionnel) d'éviter tout manichéisme et de nuancer l'évaluation qu'il sera nécessaire de faire en fonction des cas de figure qui existeront: un bébé clone né dans un couple parental stérile mais non psychologiquement pathologique aura, on a toutes raisons de le penser, un devenir bien différent de celui d'un autre qui naîtrait (ce qu'à Dieu ne plaise!) du fantasme d'immortalité d'un(e) célibataire mégalomane vieillissant(e)!

S'il y avait des protagonistes à stigmatiser, que ce ne soient ni les enfants nés après clonage, ni les couples stériles demandeurs, mais les promoteurs de ces procédés hasardeux. Le rôle de nos sociétés où la procréation est devenue à la fois sophistiquée et si habituelle devrait consister à réfléchir à des garde-fous éthiques bien fondés. Paul Ricœur classe la bioéthique dans la zone du jugement prudentiel (in *Soi-même comme un autre*). Le clonage reproductif donne un terrain «idéal» pour mettre en pratique cette attitude ●

Geneviève Delais de Parseval

est psychanalyste et consultante en bioéthique.

Dernier ouvrage paru: *Le Roman familial d'Isadora D.*, éd. Odile Jacob, 2002.

(1) Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes.(1)

Sans la brevetabilité du vivant, nous n'en serions pas là.

Un crime contre l'humanité

par CORINNE LEPAGE

L'annonce, vraie ou fallacieuse, de la naissance du premier bébé cloné a soulevé une légitime indignation de la communauté internationale, unie dans la condamnation de ce que l'on pourrait appeler un crime contre l'humanité, car c'est en réalité bien de cela qu'il s'agit. Si toute prise de conscience est bonne à prendre et si les citoyens peuvent espérer qu'il en sortira, enfin, une réglementation internationale condamnant, sans aucune dérogation, le clonage reproductif et permettant la sanction pénale inévitable de ceux qui chercheront à se soustraire à cette interdiction, qu'il s'agisse des parents, des médecins ou des intermédiaires, cette seule mesure n'est pas suffisante, car elle ne cherche qu'à corriger tardivement les effets d'une évolution, sans s'attaquer à ses causes. La première cause est à rechercher dans la marchandisation de la vie, sous toutes ses formes, qui s'est notamment traduite par la brevetabilité du vivant admise par l'Europe. Une décision prise sous la pression des chercheurs, des laboratoires et des agrosementiers qui arguaient de l'impossibilité de rivaliser avec les Etats-Unis dont la Cour su-

prême avait admis, à une voix de majorité, voic vingt ans, la brevetabilité du vivant. Dès lors que le vivant végétal et animal est brevetable, l'humain est dans la ligne de mire. L'hypocrisie consistant à interdire le brevet direct mais à permettre le brevet sur la cellule ou le gène modifié ne trompe évidemment personne et sûrement pas les promoteurs des OGM. Il est du reste particulièrement piquant d'entendre les principaux responsables et thuriféraires des OGM, en France et en Europe, jouer les vierges effarouchées à propos du clonage et se transformer en chantres de l'éthique, oubliant au passage que sans la brevetabilité du vivant, il n'y aurait pas de clonage.

En effet, et c'est la deuxième cause de notre présente tragédie, la valeur marchande étant devenue la seule référence, plus aucune valeur morale ne résiste devant l'appât du gain. Clonaid, société commerciale, va vendre au prix fort le clonage, et les hésitations de nos politiques devant les besoins de la recherche et surtout les nécessités économiques invoquées par tous les laboratoires sont

largement responsables de la situation. Comment ne pas songer, et la concomitance des événements y appelle, que l'Académie de médecine, adoptant récemment un avis sur les OGM, a cru bon de le justifier par les seules considérations économiques, alors qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune étude scientifique sérieuse, avec un délai de latence suffisant, pour juger de l'effet sur la santé

publique des OGM?

Faute de gouvernance mondiale capable, y compris dans le cadre d'instances existantes comme l'ONU, d'imposer un minimum de règles communes destinées simplement à permettre la survie de l'humanité, les décisions sont prises dans d'autres sphères et sont imposées au reste du monde. La restauration du politique devient une question de vie ou de mort, à terme, des humains et elle impose que tout ne soit pas permis en matière de recherche et de sciences appliquées. Même si une partie de la communauté scientifique reste viscéralement attachée à la liberté absolue de la recherche scientifique, il est temps de sortir de cette virtualité qui consiste à faire croire que la liberté du chercheur existe toujours. C'est largement faux, depuis que le marché précède la recherche appliquée, qui elle-même précède la recherche fondamentale. De même qu'il aurait dû être possible, au nom de l'ingérence éthique, d'interdire les expériences de Mengele, il faut pouvoir interdire

certaines recherches ou expériences contraires aux règles minimales de l'éthique universelle.

Car, et c'est la troisième cause du mal, le matérialisme ambiant a convaincu nombre d'humains

qu'ils étaient devenus des démiurges et que les mythes qui fondent l'histoire universelle étaient susceptibles de devenir des réalités. Il en va notamment ainsi du mythe des mythes, celui de l'éternité. Faust comme nouveau destin permettant toutes les transgressions, la duplication à l'infini des bourreaux, des criminels et des dictateurs, mais aussi l'apparition d'une nouvelle espèce dont nous ne savons en réalité rien.

La réalité est qu'il faut réapprendre l'humilité et sortir du scientisme fou dans lequel nous a plongés la croyance quasi religieuse dans notre capacité infinie à tout maîtriser, jusque et y compris notre propre création. C'est en revenant à la réflexion sur la réalité de la condition humaine, sa responsabilité à l'égard d'elle-même comme à l'égard des autres espèces que nous pourrions trouver les voies salvatrices capables de nous corriger de nos folies pendant qu'il en est encore temps. Sans doute se font déjà entendre les voix non dénuées d'arrière-pensées commerciales de ceux qui s'offusqueront du risque d'obscurantisme. Mais le principal risque d'obscurantisme ne vient-il pas de ceux qui veulent plonger l'humanité dans les ténèbres du pur matérialisme en oubliant que l'espoir, si nécessaire à la vie, ne peut venir que de l'aspiration à un monde meilleur, à un idéal, sans cesse recherché mais jamais atteint? A défaut des politiques, c'est à nous, société civile, de rappeler cette vérité et d'exiger qu'elle soit respectée ●

Corinne Lepage, ancienne ministre, est présidente du mouvement écologiste CAP 21 et de l'association CRH-GEN.

Avec le clonage, le dépeçage humain redevient admissible.

Le tabou tombé du cannibalisme

par JEAN-MICHEL TRUONG

Dernière en date d'une longue série de «vexations» infligées, depuis Copernic, à la majesté humaine, la naissance du premier clone humain, si elle se confirme, ne scandalisera que les amnésiques et les hypocrites. Car l'événement était redouté de longue date, en dépit des apaisements prodigués par ces mêmes experts qui conduisent aujourd'hui le chœur des pleureuses. La chose, nous assuraient-ils avec leur morgue coutumière, était impossible, impensable même, pour des raisons d'ordre théorique, pratique et, *last but not least*, éthique. Bientôt pourtant, une agnelle prénommée Dolly démontra ce que valaient ces prétendues barrières théoriques et pratiques, et aujourd'hui le vagissement liminal d'une petite fille suffit à renverser la formidable ligne Maginot éthique censée nous protéger de l'impensable.

Prévisible, l'événement l'était aussi précisément

que la collision, en juillet 1994, de Jupiter et de la comète Shoemaker-Levy 9, car il se trouvait au point d'intersection de deux orbites dès longtemps repérées: l'autochosification et l'automarchandisation de l'homme. La suite ne l'est pas moins. Désormais fabricable, réparable et remplaçable comme un objet, l'homme aura de plus en plus de mal à revendiquer pour lui-même plus de dignité et de protection qu'un objet. Déjà, certains de nos contemporains les plus avancés en ti-

rent les conséquences les plus ultimes, en incendiant avec la même indifférence la voiture et la femme du voisin.

«Tu ne te tiendras pas debout dans le sang de ton prochain»: plus que l'antique tabou de l'homicide, c'est celui du cannibalisme qui vient de tomber. Avec le clonage, il redevient possible de dépecer son prochain pour s'en repaître, de placer des vies humaines sur une balance afin de déterminer

**Les «fermes»
de clones
et autres
«sacs
d'organes»
ne sont plus
loin.**

préciser ce qu'il conviendrait de faire dans le cas contraire. Les «fermes» de clones et autres «sacs d'organes» ne sont plus loin.

Faute d'avoir su empêcher cette évolution, les pleureuses se lamentent sur ses conséquences les plus immédiates: et de répertorier à l'envi les horreurs somatiques et psychiques qui pendraient au nez des charmants bambins clonés. Peu évoquent le seul traumatisme qui vaille: celui infligé à la civilisation. Car ce qui vient d'être ruiné pour

de bon, c'est la définition même de l'homme. *Reproduction interdite*, mon roman dénonçant le clonage humain et ses dangers, fut publié la première fois en 1989. Treize ans: le laps de temps qu'il

laquelle pèse plus lourd et laquelle, plus légère, sacrifier. Nul doute qu'à cette aune, les clones ne feront pas le poids. Déjà, des voix s'élèvent pour réclamer que l'on s'assure que la petite Eve «dispose de tous les attributs de la dignité humaine», sans aller toutefois jusqu'à

a fallu à la communauté internationale pour instituer le Tribunal pénal international. Celui qu'il aurait fallu pour négocier dans la sérénité un traité international d'interdiction absolue du clonage humain, tant reproductif que thérapeutique. Aujourd'hui, des dizaines de précédents juridiques rendent impossible tout consensus. On se consolera en observant que la naissance de la petite Eve n'est qu'un pas de plus dans une évolution qui conduit l'homme, depuis les origines, à s'affranchir des limitations de son enveloppe corporelle et, de «vexation» en «vexation», à s'auto-infliger des blessures narcissiques toujours plus profondes, quitte à se rogner jusqu'à la moelle.

Le pas suivant? Allons, risquons-nous: avant dix ans, la production, sur base de gènes humains, de chimères mi-chèvre mi-chou, mi-lard mi-cochon, mi-carpe mi-lapin. Mais j'entends déjà les pleureuses, leurs larmes à peine séchées, s'esclaffer au seul énoncé de cette vision. Le pari n'en sera que moins risqué: vous avez aimé le clonage humain? Vous adorerez la transgénèse humaine ●

Jean-Michel Truong est romancier. A paraître: *-Eternity Express-*. Albin Michel.